

## Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 6 octobre 2006 - 17 h 00

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille six, le six octobre, à dix sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 02-10-2006.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josy Olivier. MM. Jacky Boussemaere, Alain Cornillac (jusqu'au point 13), Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absents excusés : Mme Annie Ponson (procuration à Mme Josy Olivier). M. Dominique Gueytte (procuration à M. Pierre Michel).

Absent : M. Ahcène Alouani.

### 1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des derniers comptes-rendus

✚ Jacky Boussemaere est nommé **secrétaire de séance**.

✚ **Les comptes-rendus des 17 août et 1<sup>er</sup> septembre seront approuvés ultérieurement.**

### 2 – Navette, déplacement pour les matchs du dimanche, recrutement d'un nouveau conducteur

Rapporteurs : *Josy Olivier*

La demande de Frédéric Farina, entraîneur de foot au club de Veynes est lue.

✚ **Le conseil autorise Frédéric Farina à prendre la navette le dimanche sous réserve qu'elle ne soit pas réservée par une autre association, qu'elle soit rendue propre et que les kilomètres, les destinations soient notés.**

Un conseiller remarque qu'en l'absence du chauffeur, des bénévoles font parfois la conduite de la navette, il ne saura leur être reproché de « profiter » du voyage pour faire leurs courses.

Thierry Garnier a trouvé un travail à temps plein et ne peut donc plus conduire la navette. Une offre a été publiée pour un contrat à temps non complet (16 heures par semaine) et sept candidats ont répondu. L'un d'entre eux signale qu'il ne sera pas toujours disponible. La commune s'engage sur 21 mois. Au terme de cette expérimentation, la compétence sera peut être reprise par la Communauté de Communes. Plusieurs critères sont à prendre en compte. L'adjoint chargé des travaux rappelle que le conducteur est amené à remplacer les agents techniques (heures à rattraper quand la navette ne part pas). Chaque conseiller est invité à choisir les 3 meilleurs candidats et à mentionner son classement sur un bulletin secret.

✚ **Le maire prendra sa décision après avoir pris connaissance des choix proposés.**

### 3 – Parc Régional des Baronnies, adhésion au Syndicat Mixte de la C.C.I.B.

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier*

Lecture est faite de la délibération proposée.

Compte tenu du vote unanime des Régions pour promouvoir le projet de Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, dans le cadre d'un Syndicat Mixte adapté au projet et au territoire,

Compte tenu du fait qu'il n'existe pas de structure interdépartementale et interrégionale permettant de porter le projet de Parc Naturel Régional,

Compte tenu du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création de la communauté,

Compte tenu du projet de statuts proposé pour le Syndicat Mixte de Préfiguration d'un Parc Naturel Régional et d'Aménagement des Baronnies Provençales, qui définit les missions de cette structure sans transfert de compétence,

Compte tenu du Code Général de l'Environnement, qui précise qu'au terme de l'élaboration de la charte et après enquête publique, chaque commune sera amenée à délibérer pour approuver le projet de charte constitutive du Parc, décidant ainsi de son adhésion ou non au Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Cet accord permettra à la CCIB de représenter la commune de Rosans au sein du Syndicat Mixte et de participer activement à l'élaboration de la charte ainsi qu'aux actions démonstratives. Il ne préjuge en rien de l'adhésion future ou non de la commune de Rosans au futur Parc Naturel Régional, puisqu'au terme de la phase de préfiguration, chaque commune se prononcera sur le projet de charte. L'adhésion à un Parc naturel régional est volontaire et ne peut en aucun cas être imposée.

✚ **Le Conseil (1 voix contre Alain Cornillac, 1 abstention Pierre Michel) donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies au Syndicat Mixte de Préfiguration d'un Parc Naturel Régional et d'Aménagement des Baronnies Provençales.**

#### 4 – Grand pré : équipement cuisine salle commune, avancement des travaux des logements, attribution des logements

**Rapporteur : Pierre Michel**

Les travaux des logements sont presque finis. La Fédération n'a pas voulu prendre à sa charge les frais de branchements électriques que la commune devra payer à l'entreprise SOBECA.

Les travaux de la salle sont financés par la région. Le changement des fenêtres est prévu. Suivant ce qu'il restera sur l'enveloppe prévue (18 000 € de travaux H.T.), la cuisine sera aménagée.

La représentante de la commission d'attribution des 11 logements sociaux du grand pré fait lecture des attributions faites à ce jour. Un seul logement n'est pas encore attribué. D'autre part, il est rappelé que le montant maximum des loyers est fixé par la convention qui a été signée entre la commune et l'état. Ce montant peut être révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE. L'indice ayant varié depuis décembre 2005, le prix au m<sup>2</sup> passerait de 4,92 € à 5,03 €. Avec la prise en compte de cette augmentation, les loyers seraient ainsi répartis en fonction de la surface utile des logements :

T2.....	183,60 €.....	36,50 m <sup>2</sup>
T3.....	208,75 €.....	41,50 m <sup>2</sup>
T3 duplex.....	293,75 €.....	58,40 m <sup>2</sup>
T4 (accueil).....	394,86 €.....	78,50 m <sup>2</sup>

✚ **La réception des travaux aura lieu le 20 octobre à 18 heures.**

✚ **Le conseil fixe le montant des loyers du grand pré à 5,03 € le m<sup>2</sup>.**

✚ **Le conseil autorise le maire à signer les baux de location dans l'attente de la mise en place de la convention de gestion locative avec l'O.P.A.C.**

#### 5 – Sources de l'Estang, approbation du dossier traitement de l'eau Estang n° 1, courrier de l'O.N.F. Estang n° 1 et Estang n° 2

**Rapporteur : Nicolas Rosin, Pierre Michel**

L'adjoint chargé des travaux présente le dossier de traitement de l'eau par ultra violets préparé par le cabinet Lagarde. Il est prévu de poser les appareils à la sortie des réservoirs (au-dessus du Suquet et à Saint-Etienne) afin de limiter la distance entre les appareils et les livraisons d'eau.

✚ **Le conseil approuve ce dossier et charge le maire de le transmettre à la D.D.A.S.S.**

Pour éviter la pénurie d'eau, il est envisager de construire un troisième réservoir au-dessus du Lastic et d'installer un appareil de traitement à la sortie de ce réservoir.

L'O.N.F. a écrit pour les deux sources, Estang n°1 qui alimente actuellement le village et Estang n°2 qui n'est pas encore captée mais qui pourrait assurer une réserve de sécurité si le débit venait à baisser. L'O.N.F. propose pour les deux sources des conventions de concession de captage. Plusieurs questions restent néanmoins posées : la deuxième source n'a fait l'objet d'aucune analyse et sa localisation n'est pas très précise.

**6 – Jeunesse : C.E.L., bilan pour le 16 octobre 2006, Contrat Enfance Jeunesse en remplacement du Contrat Temps Libre avec la C.A.F., convention avec l'état en faveur des formations supplétives**

**Rapporteur : *Josy Olivier***

Le Contrat Temps Libre a pris fin au 31-12-2005. Ce type de contrat n'existe plus. La CAF propose de signer un Contrat Enfance Jeunesse qui reprendra les principales actions financées par le CTL. Les actions jeunesse sont financées par l'état (D.D.J.S. pour les C.E.L.), par la CAF et par le ministère des rapatriés.

✚ **Le conseil autorise le maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF. Ce contrat prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2006.**

**7 – Lotissement « plein soleil », rencontre avec le cabinet Epelly**

**Rapporteur : *Nicolas Rosin***

Une commission d'élus s'est réunie le 12 septembre composée de Josy Olivier, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Jacky Boussemaere, Ahcène Alouani. Un certain nombre de points ont été alors évoqués : caractère pentu et marneux du terrain (nécessité de prévoir de l'enrochement). Des souhaits ont été émis : favoriser les énergies renouvelables, récupérer les eaux pluviales, positionner les arbres pour les garder, optimiser un tracé de voirie, prévoir des lots entre 800 et 1200 m<sup>2</sup>, réglementer les hauteurs en fonction des lots, préserver l'esthétique, prévoir une interface avec l'Architecte des Bâtiments de France. Le but est de préparer des parcelles prêtes à construire et de faire un programme d'aménagement d'ensemble (P.A.E.). Il faudra voir avec le trésorier si l'opération sera T.T.C. ou éligible au F.C.T.V.A.

Le maire propose de contractualiser avec le cabinet Jean-Pierre Epelly, qui a notamment emménagé le lotissement particulièrement réussi de Sahune. Il fait lecture du projet de convention d'honoraires. Cette convention concerne deux missions : instruction, études (28 600 €) et réalisation maîtrise d'œuvre (19 000 €) et comporte 9 articles.

✚ **Le conseil accepte le choix du cabinet Epelly pour l'étude complète d'un lotissement au lieu-dit Pigranier, lotissement plein soleil ;**

✚ **Autorise le maire à signer une convention d'honoraires avec la SELARL Epelly.**

**8 – Commission vente, proposition pour Pigerolles, avis des domaines**

**Rapporteur : *Josy Olivier***

Les appartements du grand pré pourraient être vendus en l'état pour permettre à la commune d'avoir des liquidités. Plusieurs points sont à éclaircir : faut-il prévoir un coin privatif pour chaque appartement ou faire des prix différents entre les appartements du haut et ceux du bas, faut-il prévoir des charges communes à répartir, faut-il arracher les haies qui piquent ? Il faudra contacter Maître Tudès pour préparer une convention.

La maison de Pigerolles estimée par l'agence à 450 000 € (dont environ 20 000 € de frais d'agence), a été estimée par les domaines à 340 000 €. La mairie a reçu un beau projet d'école de cirque.

✚ **La porteuse du projet sera invitée à présenter une offre pour la maison de Pigerolles.**

**9 – Dossier d'adhésion auprès de l'association « les plus beaux villages de France »**

**Rapporteur : *Nicolas Rosin***

« Les plus beaux villages de France » est une association. L'adhésion comporte un dossier. Ce dossier prévoit entre autres une délibération du conseil municipal et une cotisation pour une première adhésion pour les communes de moins de 500 habitants de 400 €. Considérant que le village de Rosans mérite d'être signalé à la mesure de son intérêt, que la démarche doit être dynamique pour que le dossier soit accepté, il propose que la commune demande son adhésion à cette association.

✎ **Le conseil charge le maire de remplir le dossier d'adhésion à l'association.**

#### 10 – Subvention aux associations : A.C.C.A., formation monitorat karaté

**Rapporteur** : *Josy Olivier*

L'association de chasse a envoyé les papiers qui manquaient pour l'instruction de sa demande de subvention. Il est proposé de lui verser 500 €.

L'association expression met en place des cours de Karaté mais la venue du professeur de Valence coûtait très cher en frais de déplacement. Il est proposé que la commune participe aux frais de formation de quelqu'un de Rosans et qu'en échange la personne s'engage sur deux ans à assurer des cours de Karaté auprès des jeunes.

✎ **Le conseil accorde 500 € à l'A.C.C.A. et 200 € à Expression.**

#### 11 – Augmentation de la ligne de trésorerie

**Rapporteur** : *Josy Olivier*

Il n'est pas possible d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie, or dans l'attente du versement des subventions obtenues pour le financement des logements sociaux au grand pré, la commune a besoin de trésorerie supplémentaire pour payer les artisans. Il est proposé un crédit relais du montant des subventions attendues soit 250 000 € et dont le capital pourra être remboursé au fur et à mesure des versements des subventions.

✎ **Le conseil accepte le contrat de prêt relais proposé par la Caisse d'Epargne.**

Concernant les travaux solaires, l'adjoint précise que le matériel (panneaux et chauffe eau) est de première qualité mais que l'installation n'a pas été faite correctement. Le rapport qualifié de l'ingénieur Célaire a été communiqué et ils vont tout reprendre. Les panneaux ont été installés pour produire un rendement optimum mais repositionnés dans le sens de la toiture ils seront beaucoup mieux insérés dans le paysage. La perte de rendement ne sera pas énorme (8-9 % d'après l'ingénieur).

#### 12 – Recensement, agent recenseur

**Rapporteur** : *Josy Olivier*

Pour le recensement de la population prévu en janvier 2007, la mairie a reçu 4 candidatures.

✎ **Le maire choisira parmi les candidatures.**

#### 13 – Camping municipal, application du règlement intérieur, troubles répétés, changement de classement, gestion des espaces verts, élu responsable

**Rapporteur** : *Jacky Boussemaere*

Un résidant à l'année pose des problèmes de voisinage. Les campeurs concernés ont été réunis à la mairie et le problème n'a pas été réglé.

✎ **Une lettre sera faite à ce résidant** l'avertissant du non renouvellement de la location.

Le camping municipal par arrêté du 18-07-2000 a été reclassé en catégorie deux étoiles mention tourisme pour 25 emplacements dont 9 loisirs. Considérant le peu de passage sur les emplacements tourisme et la demande croissante d'emplacements à l'année, il est proposé de louer seulement des emplacements à l'année à savoir loisirs.

✎ **Le conseil demande à la préfecture le reclassement du camping municipal en catégorie deux étoiles mention « loisirs ».**

Un résidant à l'année serait d'accord pour entretenir les sanitaires pendant sa présence d'avril à septembre en échange de la gratuité de ses deux emplacements.

✚ **La légalité d'un tel « échange » sera vérifiée.**

Jacky Boussemaere propose de prendre en charge le camping et de s'en occuper pleinement. Il faudra qu'il ait les clés et son numéro de portable sera communiqué sur les affiches et documents de présentation du camping.

✚ **Désigne comme élu responsable du camping municipal le conseiller Jacky Boussemaere.**

Le chauffe-eau ne marche pas bien, le remplacement des bouteilles de gaz est contraignant, il est envisagé de déplacer la cuve à gaz du plan d'eau ou de changer de système.

✚ **Un devis pour un chauffe-eau solaire et électrique (20-30 personnes) sera demandé.**

#### 14 – Bungalow du stade

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le bungalow du stade est inutilisé depuis qu'il n'y a plus d'équipes de foot sur Rosans. Un particulier a demandé de le récupérer. Un conseiller fait remarquer que les équipes de chasse voulaient l'utiliser. L'association sera donc contactée.

L'an prochain, le tournoi départemental de foot des pompiers se passera à Rosans. Le terrain est équipé d'eau. Jacky Boussemaere propose son groupe électrogène afin d'éclairer le stade.

✚ **Le conseil autorise Jacky Boussemaere à faire promener ses chevaux sur le stade à condition qu'il remette en état le terrain avec une grille et une semaine avant l'utilisation.**

#### 15 – Travaux chemin du facteur

Vu l'absence du conseiller Alain Cornillac informé sur ce dossier, ce point est reporté.

#### 16 – Demande de l'inspection académique : cofinancement poste d'éducation spécialisée

Rapporteur : *Josy Olivier*

L'inspection académique demande au conseil de cofinancer un ½ poste d'éducateur spécialisé dans le cadre du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Cet éducateur intervient dans une classe et un atelier relais permettant d'accueillir les enfants et adolescents en voie de déscolarisation et en rupture de lien social.

✚ **Le conseil accepte de participer au cofinancement de ce demi poste d'éducateur spécialisé à hauteur de 200 €.**

#### 17 – Questions diverses

*Motion pour les arrêts des trains en gare de Serres*

Un cheminot signale par lettre que la création d'un aller retour entre Veynes et Aix-en-Provence ne prévoit pas d'arrêt en gare de Serres. Il demande au conseil de se prononcer sur cette question. Considérant qu'il est important de maintenir la desserte ferroviaire sur Serres afin d'éviter de faire des kilomètres supplémentaires, le maire propose d'accéder à sa demande.

✚ **Le conseil apporte son soutien à la revendication évoquée ;**

✚ **Affirme son attachement aux arrêts des trains en gare de serres ;**

✚ **Demande au conseil régional de prévoir des arrêts en gare de serres sur les nouvelles lignes de transport.**

*Facturation des Ordures Ménagères*

Pour quatre mois d'ouverture, un camping doit payer 1 400 € de redevance Ordures Ménagères. La redevance ne tient compte que du nombre d'emplacements.

**✎ Un courrier sera fait à la Communauté de Communes afin de tenir compte dans le règlement des OM des périodes d'ouverture pour les hébergements saisonniers.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt heures.

	Présence	Signature
ROSIN Nicolas, Maire	X	
OLIVIER Josy, 1 <sup>ère</sup> adjointe	X	
MICHEL Pierre, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Absent excusé Procuration à Pierre Michel	
ALOUANI Ahcène	Absent	
BOGET Chantal	X	
BOUSSEMAERE Jacky	Secrétaire de séance	
CORNILLAC Alain	X	
PONSON Annie	Absente excusée procuration à Josy Olivier	
REYNAUD Robert	X	